

# LE ZELINE DUATHLON NATURE

Dimanche 6 octobre 2019

## Bulletin d'inscription (SOLO)

Parcours Découverte :

Parcours des As :

NOM : .....PRENOM : .....sexe.....F.....M.....

DATE DE NAISSANCE : .....CATEGORIE.....

ADRESSE COMPLETE : .....

.....

TEL : .....MAIL : .....

CLUB : .....N°de licence .....

**TARIF : 14 euros**

Inscription avant le 1er Octobre 2019

**AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE**

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de vols, d'accidents, de blessures ou de décès. Je certifie avoir pris connaissance du règlement du ZELINE DUATHLON NATURE.

**Attention, aucun dossard ne sera donné si la licence FFTRI, UFOLEP ou le certificat médical de non contre-indication à la pratique du duathlon en compétition ne sont présentés le jour de la course. Et aucun remboursement ne sera fait.**

## Règlement du ZELINE DUATHLON NATURE

**Art. 1 :** 3ème édition du Zéline Duathlon Nature. Info sur [www.gabanoutrailnoctambules.e-monsite.com](http://www.gabanoutrailnoctambules.e-monsite.com)

**Art.2:** Départ et arrivée au plan d'eau d'Ailly sur Noye à la Station Trail (80). **DEPART 9H**

**Art.3 :** Les dossards seront remis le **dimanche à partir de 7h.**

*Les inscriptions se feront uniquement par fiche d'inscription à télécharger sur le site de l'association avant le 01/10/2019 et à transmettre à l'adresse suivante :*

**Association GABANOU**

**25 Grande Rue**

**80250 Louvrechy**

**Art. 4 :** Le nombre de concurrents est limité à 100 équipes pour « duo » et 200 compétiteurs pour les « solo ».

**Art.5 :** Chronométrage par logiciel.

**Art.6 :** L'organisation se donne le droit de modifier le parcours ou d'annuler le duathlon par souci de sécurité.

**Art .7:** En application de la loi du 23 mars 1999, l'organisation ne pourra accorder de dossards si une copie du certificat médical de non contre-indication à la pratique du duathlon en compétition datant de moins d'un an au 6 octobre 2019 ou la copie de la licence sportive (FFTRI,UFOLEP multisports uniquement) n'est donné le jour de la course.

**Art.8 :** Un cadeau sera offert à chaque participant.

**Art.9 :** La sécurité sera prise en charge par La Croix-Rouge Française.

**Art.10 :** Plusieurs catégories seront récompensées :

- Les SOLO, V4, V3, V2, V1, Sen, Jun, Homme, Femme
- Les DUO, V4, V3, V2, V1, Sen, Jun, Homme, Femme. Nous enregistrerons pour les récompenses uniquement la catégorie du plus jeune (ex : 1 vététiste V1 et un coureur Cadet nous vous classons chez les cadets).

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »